

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 19 décembre 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain (arrivé à 19h25), Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLESEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

31

Nombre de votants : 37

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLESEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

N°2024/N°215

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PISCINE NOUVELLE

M. le Président précise qu'une décision modificative est nécessaire pour le budget piscine nouvelle :

Dépenses		Recettes	
Chapitre 041 - article 2313 - OP11	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	Chapitre 041 - article 238 - OP11	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles
	210 000,00 €		210 000,00 €
Total	210 000,00 €	Total	210 000,00 €

Régularisation des avances :
2023 = 103 507,96 €
au 9 décembre 2024 = 94 507,85 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°1 du budget piscine nouvelle telle que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Boyer
Mme GASDON Christine

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241219-2024-215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024